



# Salon Gouts et Saveurs

Salle Festive de La Marelle – Rue Léo Lagrange à Crolles

## REGLEMENT INTERIEUR

### INSCRIPTIONS

1. Les demandes d'emplacement se font par internet : [salon-goutsetsaveurs-crolles.com](http://salon-goutsetsaveurs-crolles.com)
2. L'association met à disposition des exposants : tables, électricité et grilles.
3. Seules les inscriptions complètes seront prises en charge :
  - formulaire d'inscription dûment renseigné sur [salon-goutsetsaveurs-crolles.com](http://salon-goutsetsaveurs-crolles.com) (nom, prénom, coordonnées, nature des objets vendus
  - règlement complet de l'espace réservé (chèques à l'ordre de : les Copains d'Abord à adresser à Association Les Copains d'Abord – Chemin de la Falaise Cidex 2 – 38920 Crolles).
4. En fin de salon, il sera demandé de remplir un imprimé comportant les renseignements administratifs et commerciaux de l'exposant.
5. Il sera également fourni à l'exposant un reçu de la participation financière à ce salon.
6. Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'exposants professionnels proposant le même type d'articles.
7. Il ne sera effectué aucun remboursement total ou partiel en cas de désistement.
8. Dans l'éventualité d'une annulation par l'organisateur, les exposants seront prévenus par affichage, courrier, mail ou téléphone selon les possibilités. Les règlements seront restitués ou conservés pour une date de manifestation ultérieure selon le cas et le choix de chacun.
9. Les chèques de réservation ne seront retirés qu'après la manifestation.

### INSTALLATION DES EXPOSANTS

10. L'installation des exposants se fera le samedi entre 8H00 et 13H00
11. Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements en prenant en compte l'ordre d'arrivée des formulaires d'inscription.
12. Un plan des emplacements attribués sera affiché à la salle La Marelle le samedi matin, sachant que des modifications de dernière minute peuvent intervenir le matin même.
13. L'exposant devra se présenter le samedi entre 8H00 et 13H00 à la salle La Marelle à Crolles, où son emplacement lui sera confirmé.
14. A partir de 12H00, les emplacements non occupés seront considérés comme disponibles (sauf accord préalable) et pourront de nouveau être attribués.
15. Les emplacements sont sur 3 mètres de profondeur. Par mesure de sécurité, aucun étalage ne doit déborder dans les allées.
16. Les objets exposés doivent être présentés dans des conditions permettant à l'acheteur de les choisir en toute connaissance de cause. L'exposant est responsable vis-à-vis du public de l'origine et de la désignation des articles présentés sur son stand.
17. Les sons, transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés.

## **DEROULEMENT DE LA JOURNEE : DU SAMEDI DE 14H00 A 22H00 ET DU DIMANCHE DE 9H00 A 18H00**

18. Le Salon est ouvert au public, l'entrée est payante.
19. Restaurant sur place.
20. Une buvette est assurée par les organisateurs.
21. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte, de détérioration ou d'accident pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.
22. L'exposant est responsable des dégâts ou dommages qu'il pourrait occasionner sur le site.
23. L'exposant veillera à la propreté et à la bonne tenue de son stand ainsi qu'au respect des règles de sécurité élémentaires.
24. Le salon est gardé la nuit du samedi au dimanche.

## **DEPART DES EXPOSANTS**

25. Les stands des exposants devront rester en place jusqu'à la clôture du salon, le dimanche à 18H00.

Fait à Crolles, le 23 novembre 2016

Le Président de l'Association Les Copains d'Abord,



Patrick Peyronnard

### **Demandes de renseignements :**

**Par mail : [contact@salon-goutsetsaveurs-crolles.com](mailto:contact@salon-goutsetsaveurs-crolles.com)**

**Par téléphone : 04 76 000 936**